



Date de rédaction : 30 novembre 2021

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LES PROCESSUS DE DECISION D'INVESTISSEMENT

Préambule

L'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) prévoit qu'une transparence soit opérée sur la prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (selon le principe de « comply or explain » pour les acteurs de moins de 500 employés).

Ce document constitue la politique relative aux risques en matière de durabilité de Talence Gestion. Il a pour vocation de synthétiser la manière dont les différentes politiques de la société de gestion prennent en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Au titre de cette politique, les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Les informations mentionnées ci-après auront vocation à évoluer lors de l'entrée en vigueur des normes techniques finales du Règlement (UE) 2019/2088.

I. Informations sur les politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents

Les principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents sont définis au sein des documents suivants :

- Codes de transparence des fonds ISR ;
- Politique et rapport d'engagement actionnarial ;
- Reporting des fonds ISR.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de Talence Gestion à l'adresse : www.talencegestion.fr



II. Description des principales incidences négatives en matière de durabilité et des mesures prises ou prévues à cet égard

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers :

- le déploiement des processus ISR et d'intégration d'une notation extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui conduisent à la sélection des entreprises au sein des OPC en portefeuille sur la base de leurs performances ESG et de leurs démarches d'amélioration engagées ;
- la mise en œuvre d'une politique d'engagement actionnarial et d'influence à travers le vote aux Assemblées et le dialogue auprès des entreprises ;
- des indicateurs d'impacts déployés pour les OPC sous code de transparence AFG.

Talence Gestion est convaincue que la prise en compte des enjeux de développement durable (via l'évaluation des critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et en lien avec les parties prenantes), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement :

- permet une évaluation plus exhaustive des opportunités, car les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance sont des facteurs de performance à long-terme.
- permet une évaluation plus exhaustive du niveau de risque, car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme (anticipations des enjeux d'avenir comme la réglementation, résilience du modèle économique) ;
- contribue, grâce à une politique d'influence par le vote et le dialogue, à l'amélioration des pratiques des entreprises ;
- est essentielle pour une performance durable sur le long terme.

Le suivi de la performance extra-financière des entreprises est fondé sur les principes décrits dans notre Charte d'Investisseur Responsable.

Talence Gestion n'employant pas à ce jour d'analystes ISR exclusivement dédié à l'analyse ESG, celle-ci a conclu des partenariats avec deux agences d'analyse extra-financières Ethifinance et Humpact :

Ethifinance

Ethifinance, créée le 26 mars 2004 par Emmanuel de La Ville, est une agence d'analyse et de conseil extra-financier spécialisée dans l'évaluation des entreprises de petites et moyennes capitalisations boursières selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Ethifinance évalue notamment annuellement, via son agence de notation ESG Gaïa Rating, plus de 500 PME et ETI françaises.

Sa méthode d'évaluation est certifiée ARISTA attestant de la qualité et de l'indépendance de ses travaux.

Talence Gestion a donc retenu l'agence Ethifinance afin de l'accompagner dans sa démarche ISR, cette agence étant :



- pionnière dans l'engagement envers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
- un acteur reconnu et incontournable de la notation ESG :
- signataire des Principes for Responsible Investment (PRI) depuis 2011 ;
- membre d'EUROSIF ;
- membre du FIR et de l'IFA.
- un « leader » européen de la notation des petites et moyennes entreprises et le « leader » français (IRRI Survey 2015) :
- lancement de « Gaïa-Index » en 2009.
- reconnue pour l'intégrité des travaux :
- transparence et rigueur des méthodes ;
- indépendance des analyses et conseils.

Humpact

Humpact, créée en 2019 par André Coisne, est une agence de notation extra-financière spécialisée dans le suivi et l'évaluation des critères sociaux liés à l'emploi au sein des entreprises.

Son périmètre d'analyse est constitué de plus de 250 entreprises françaises, comptant plus de 250 collaborateurs et disposant de plus de 100 M € de capitalisation boursière.

Les principales missions de cette agence sont les suivantes :

- mesurer l'impact des politiques sociales des entreprises cotées sur l'emploi en France ;
- fournir des données permettant de mesurer l'impact de l'investissement sur l'emploi en France ;
- analyser en continu l'actualité sociale des entreprises ;
- identifier et traiter les controverses sociales.

Le rôle d'Humpact est de promouvoir les entreprises cotées ayant un impact positif sur l'emploi en France et d'inciter les investisseurs responsables à privilégier les entreprises favorisant l'emploi en France.

Sur ces bases, Talence Gestion applique un socle commun sur ses actifs gérés, reposant sur :

Une politique d'exclusions normatives :

Nous qualifions de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, nous excluons des émetteurs en infraction grave des conventions d'Ottawa et Oslo, des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Une politique d'exclusions sectorielles :

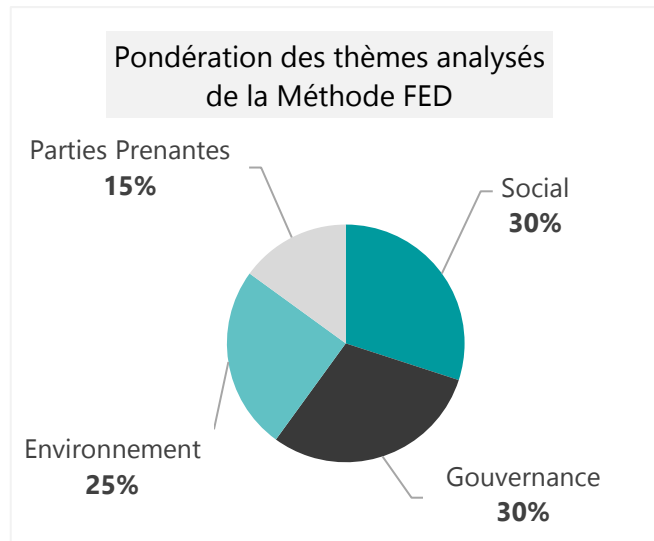
Talence Gestion exclue de son univers d'investissement les entreprises identifiées comme productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitant des mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et les sociétés liées à l'armement militaire controversé (fabrication ou



commerce de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions, d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à uranium appauvri).

Une politique de gestion des risques de controverses a été formalisée pour nos fonds ISR en collaboration avec EthiFinance et Humpact.

L'équipe de Gestion Collective n'exclue pas systématiquement les entreprises sous controverses majeures et suit l'évolution des différents statuts de controverses sur un univers d'environ 100 émetteurs.



A partir de ce socle commun, Talence Gestion applique une politique de gestion des risques ESG qui se décline par la mise en place de filtres ISR en amont de la sélection liée à l'analyse financière traditionnelle pour les OPC labellisés ISR (décrit dans les Codes de Transparence respectifs) et d'un process rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG, en appui de nos partenaires EthiFinance et Humpact. Pour chaque niveau de controverses correspond une démarche et une réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société en portefeuille (détails dans le rapport Politique et rapport d'engagement actionnarial).

Le processus d'analyse ESG de Talence Gestion est évolutif, tout comme le sont les enjeux extra-financiers.

Méthode FED « Financement des Entreprises Durables »

Par ailleurs, l'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion produit une notation ESG sur près de 400 entreprises françaises et européennes. Les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir sont analysées et notées à travers la Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ».

La Méthode FED « Financement des Entreprises Durables » est un outil propriétaire de suivi et d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers. Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysés, fournisseurs de données ESG, etc.)

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes, selon la répartition ci-contre.

L'évaluation extra-financière des entreprises en portefeuille ou qui pourraient entrer dans la sélection des gérants est réalisée une fois par an.

Ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.



Il est à noter que cette méthodologie complète l'analyse extra-financière d'Ethifinance, en particulier sur Talence Epargne Utile, et celle d'Humpact sur Talence Humpact Emploi France.

Il convient de noter qu'un certain nombre d'indicateurs sont déjà reportés sur les thématiques E, S et G pour nos OPC ISR (cf. leurs reporting présents sur le site internet de Talence Gestion).

Il est à noter également que les informations présentées ci-dessus auront vocation à évoluer en fonction de l'avancement des travaux de mise en conformité menés par la société de gestion (notamment dans la perspective de l'entrée en vigueur des normes techniques finales du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 attendue pour le 01 janvier 2022).

Talence Gestion a mis en place une gouvernance dédiée au pilotage transverse des sujets ESG.

Cette gouvernance s'articule autour de trois Comités distincts : le Comité de Direction, le Comité ISR et un Comité propre à chaque OPC labellisé ISR et/ou sous Code de Transparence AFG :

- le Comité de Direction, présidé par le Président de Talence Gestion, suit l'avancement du déploiement de l'ISR et valide également, le cas échéant, les évolutions dans la démarche ISR et la méthodologie d'évaluation des enjeux de responsabilité sociétale des entreprises. Il est composé de 6 membres se réunissant tous les quinze jours ;
- le Comité ISR dont l'objet est d'animer la mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion. Ce Comité est composé de 7 membres dont un référent qui est un gérant ISR. Réuni au moins une fois par an, ce Comité a pour mission d'aborder la formalisation et le déploiement de l'approche d'investisseur responsable de Talence Gestion ainsi que l'évolution de nos procédures en particulier notre système d'analyse et d'évaluation extra-financier développé en interne par ses membres ;
- Le respect des procédures en place est contrôlé par le Directeur de la Compliance.
- un Comité propre à chaque OPC labellisé ISR et/ou sous Code de Transparence AFG. La périodicité de ce Comité est soit mensuel, soit trimestriel selon l'OPC. Il est composé de membres de Talence Gestion et des agences de notations auxquelles la société à gestion a recours. Ce Comité a pour objet de suivre la mise en œuvre de la politique d'investissement ISR de l'OPC concerné. Il se prononce notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec l'OPC.

III. Politique d'engagement actionnarial

L'engagement avec les émetteurs dans lesquels nous investissons est au cœur du processus de gestion et constitue un moyen essentiel de défense de l'intérêt à long terme de nos clients et de responsabilisation des sociétés.

L'activité d'engagement peut être réalisée par deux biais :

- le vote en Assemblée générale des sociétés dont nous détenons des actions ;
- le dialogue avec les entreprises sur leur prise en comptes des enjeux ESG.



Talence Gestion entend jouer son rôle dans l'amélioration de la gouvernance et des politiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans lesquelles elle investit les capitaux qui lui sont confiés.

A travers le dialogue, nous visons à sensibiliser les sociétés aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, à les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et à les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG.

Le dialogue, mené par nos gérants ESG, est exercé :

- de manière individuelle sur des enjeux ou risques ESG que nous considérons comme étant mal gérés par les entreprises présentes dans nos portefeuilles ;
- de manière collaborative aux côtés d'autres investisseurs nationaux ou internationaux.

Cet engagement est cohérent avec les PRI des Nations-Unies (Principe 2 : « Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat »), dont nous sommes signataires depuis début 2021.

La Politique d'engagement actionnarial traite notamment des thèmes suivants :

- suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- suivi et traitement des controverses ;
- dialogue avec les sociétés détenues ;
- exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- communication avec les parties prenantes pertinentes.

Le détail de notre politique d'engagement actionnarial et le rapport correspondant sont consultables sur notre site internet www.talencegestion.fr.

IV. Respect des Codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales

Talence Gestion a adhéré début 2021 aux PRI.

Par ailleurs Talence Gestion est membre actif de plusieurs initiatives en faveur de la promotion de l'ISR :

Au cours de l'année 2021, Talence Gestion a été à l'initiative d'une commission « Partage de la valeur » au sein de l'organisation patronale et du mouvement d'influence ETHIC (regroupant plus de 300 entreprises en France). Cette commission présidée par Didier Demeestère, Président de Talence Gestion, a pour vocation de promouvoir un partage élargi et plus juste de la valeur en entreprise. A l'occasion de cette commission, Talence Gestion a financé une revue de la littérature académique sur l'impact de l'actionariat salarié au sein des entreprises.

Par ailleurs, nous avons rejoint la coalition « Investors for a Just Transition » portée par Finance for Tomorrow », une branche de Paris EUROPLACE. Cette coalition d'engagement autour de la



transition juste a pour objectif de promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

L'équipe de Talence Gestion participera à des campagnes d'engagement menées auprès des entreprises cotées visant à les encourager à intégrer toutes les dimensions de la Transition Juste à leurs stratégies et promouvoir les bonnes pratiques.

La Transition Juste vise à minimiser les retombées sociales négatives de la transition vers des modèles, économiques durables, tout en maximisant les aspects positifs d'une telle transition. En effet, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter le réchauffement climatique, tous les secteurs économiques sont amenés à traverser d'importantes restructurations. Celles-ci auront des implications sociales majeures pour tous types de parties prenantes : les travailleurs, les consommateurs, les communautés locales, et la société civile dans son ensemble. Une transition cherche donc à rendre la transition vers des économies bas-carbone socialement acceptable.

L'engagement pourrait se faire de manière sectorielle en ciblant en priorité les secteurs les plus impactés par la transition (les transports, le bâtiment, l'énergie, la gestion de l'eau et des déchets). Des thèmes tels que la réhabilitation de sites industriels, la reconversion des travailleurs, les relations avec les communautés locales sont communs à plusieurs secteurs et pourront servir de base de discussion avec les entreprises.

A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF (n° GP-10000019), entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier constituée de 13 gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale. Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

A fin 2020, Talence Gestion compte plus de 1 500 clients et familles pour plus de 1 milliard d'encours sous gestion. Plus d'informations sur : www.talencegestion.fr

Avertissement

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Edité par Talence Gestion - Siège social : 38 avenue Hoche, 75008 Paris.